

Document réalisé grâce au concours financier de :

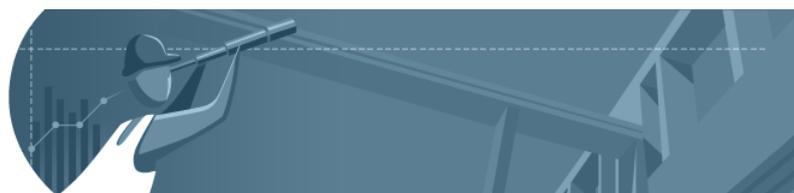


Bâtiment durable en Bretagne

- Transition énergétique -

Chiffres clés 2017

Septembre 2018



Le parc de bâtiments en Bretagne

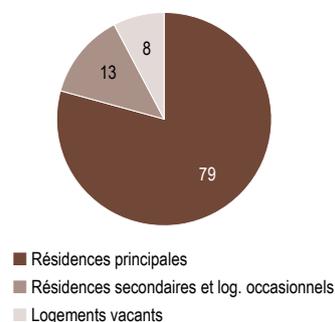
Les logements existants

1 879 959 logements, soit 5,3 % des logements de France métropolitaine

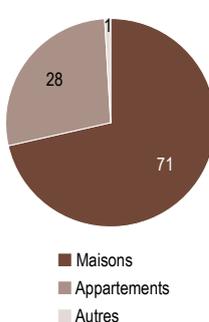
Sources : INSEE RP 2015, SOeS-RPLS au 1er janvier 2017, Energies Demain - modèle ENERTER®

38 % des résidences principales construites avant 1971

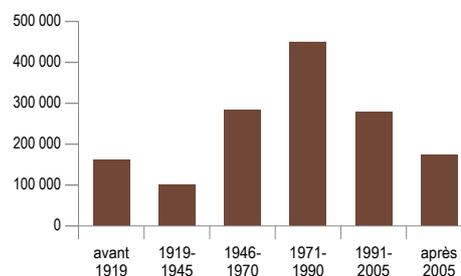
Les logements par destination (%)



Les logements par catégorie (%)

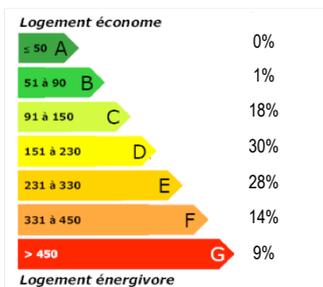


Les résidences principales par période de construction (en nombre de logements)

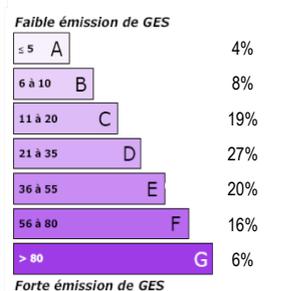


Les résidences principales par étiquette DPE de type "facture"*

DPE Energie (en kWh EP/m2.an)

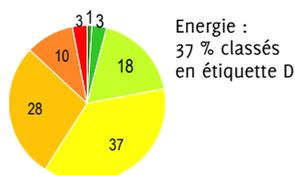


DPE Climat (en kg eq CO2/m2.an)

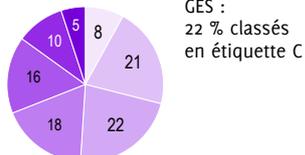


* Données 2005 - Les étiquettes DPE Energie de type "facture" sont calculées à partir de la consommation dite "réelle" et sont modulées selon les comportements des occupants (possibilité de régulation, extinction/allumage, effet "portefeuille")

Les logements existants loués ou vendus par étiquette DPE (%)**



Energie :
37 % classés
en étiquette D



GES :
22 % classés
en étiquette C

** Source : Observatoire des DPE ADEME - Données du 01/04/2013 au 01/05/2017, échantillon de 158 342 logements bretons (dont 65 % de maisons et 35 % d'appartements)

LOGEMENTS EXISTANTS

1 879 959 logements en Bretagne, dont :

- ✓ 1 463 421 résidences principales (79 %)
- ✓ 1 343 091 maisons individuelles (71 %)

✓ 171 900 logements locatifs sociaux au 1er janvier 2016 (11,6 % du parc de résidences principales)

RÉSIDENCES PRINCIPALES

- ✓ Les 2/3 occupées par leur propriétaire
- ✓ 53 % équipées d'un chauffage central individuel, 39 % d'un chauffage individuel "tout électrique", 9 % d'un chauffage central collectif
- ✓ 38 % construites avant 1971

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- ✓ 30 % des résidences principales construites avant 2005 sont classées en D, 28 % en E et 23 % en F ou G (précarité énergétique)



Le parc de bâtiments en Bretagne

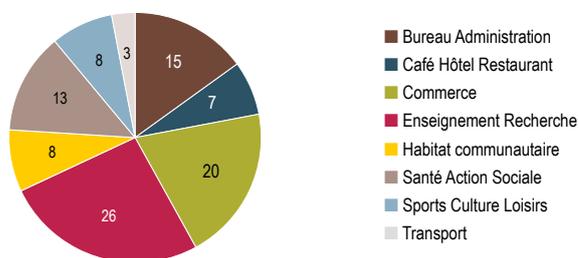
Le parc tertiaire existant

Plus de 42 millions de m² de locaux tertiaires chauffés en 2007

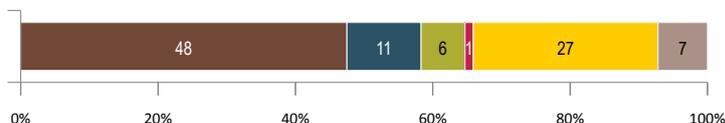
Sources : Energies Demain - modèle ENERTER® Tertiaire - données 2007

Un parc majoritairement privé : 26 millions de m²

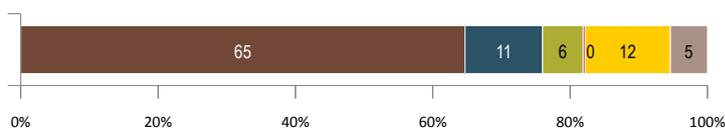
Les surfaces chauffées du parc tertiaire par branche d'activité (%)



Les consommations d'énergie finale* par usage (%)



Les émissions de GES* par usage (%)



* Données de consommations et d'émissions annuelles corrigées du climat.
Les émissions prises en compte sont uniquement liées au fonctionnement énergétique des bâtiments

PARC TERTIAIRE EXISTANT

- Surfaces chauffées du parc tertiaire breton : 42 millions de m² en 2007 :
 - ✓ soit 22 % des surfaces de bâtiments (résidentiel et tertiaire)
 - ✓ part du secteur public : 37 % des surfaces (hors transport), soit 15 millions de m²
 - ✓ trois branches totalisent plus de 60 % des surfaces (enseignement-recherche, commerce et bureau-administration)
 - ✓ 45 % des surfaces construites avant 1980
- Principales énergies : gaz (48 %), fuel (24 %) et électricité (22 %)
- Consommations d'énergie* : 9 941 GWh EF par an (237 kWh EF/m².an) :
 - ✓ 48 % liées au chauffage
 - ✓ 27 % liées à l'électricité spécifique (auxiliaires, ventilation, éclairage (11 %), froid alimentaire, bureautique et process)
 - ✓ 11 % liées à l'eau chaude sanitaire
- Emissions de GES* : 1 557 kt eq CO₂ par an
 - ✓ 65 % sont générées par le chauffage des bâtiments

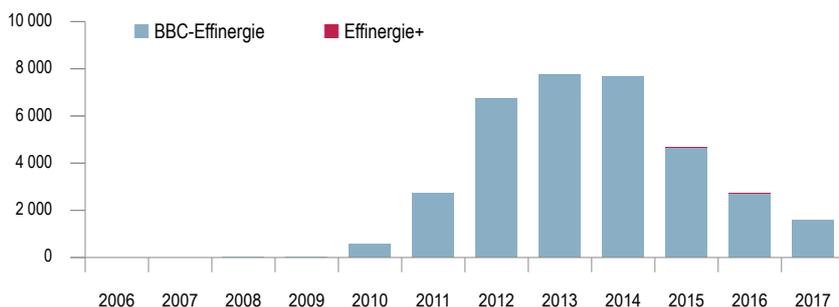


Les labels et certifications liés aux ouvrages (logements neufs) 34 299 logements et 118 966 m2 de bâtiments tertiaires labellisés BBC-Effinergie

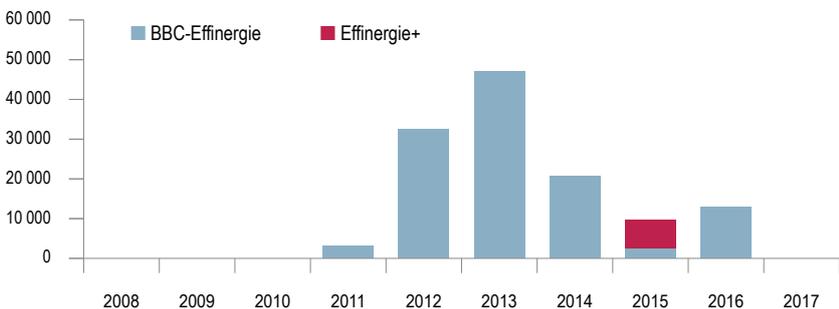
Sources : Observatoire BBC, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA

PERFORMANCE ENERGETIQUE

La labellisation dans le résidentiel (en nombre de logements)



La labellisation dans le tertiaire (en m2 de locaux)



LES LABELS ACCORDÉS (cumul à fin 2017)

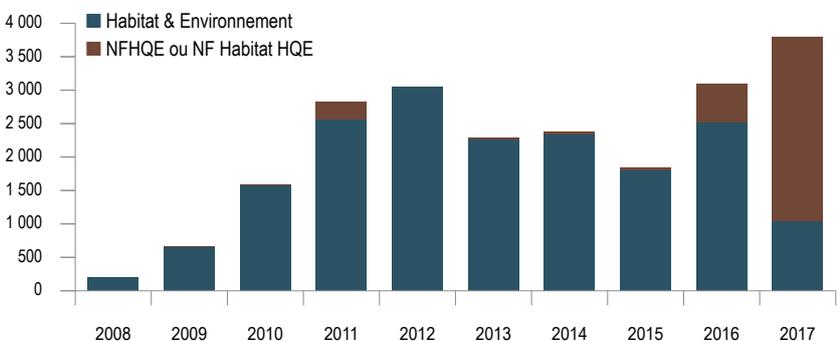
- **BBC-Effinergie : 34 299 logements**, dont :
 - ✓ 7 906 maisons en secteur diffus (23 %)
 - ✓ 3 501 individuels groupés (10 %)
 - ✓ 22 892 logements collectifs (67 %)
 - + 118 966 m2 en tertiaire (21 opérations)
- **Effinergie+ : 86 logements**, dont :
 - ✓ 2 maison en secteur diffus (2 %)
 - ✓ 84 logements collectifs (98 %)
 - + 7 200 m2 en tertiaire (1 opération)

LES DEMANDES DE LABELS (cumul à fin 2016)

- **BBC-Effinergie : 38 176 logements**, dont :
 - ✓ 7 924 maisons en secteur diffus (21 %)
 - ✓ 3 904 individuels groupés (10 %)
 - ✓ 26 348 logements collectifs (69 %)
 - + 205 427 m2 en tertiaire (40 opérations)
- **Effinergie+ : 338 logements**, dont :
 - ✓ 2 maisons en secteur diffus (0,6 %)
 - ✓ 336 logements collectifs (99,4 %)
 - + 151 782 m2 en tertiaire (16 opérations)
- **BEPOS 2013 :**
 - ✓ 5 individuels groupés (38 %)
 - ✓ 8 logements collectifs (62 %)
- **BEPOS 2017 :**
 - ✓ 95 logements collectifs

QUALITE ENVIRONNEMENTALE

La certification environnementale des logements (en nombre de logements certifiés)



LES DÉMARCHES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (cumul à fin 2017)

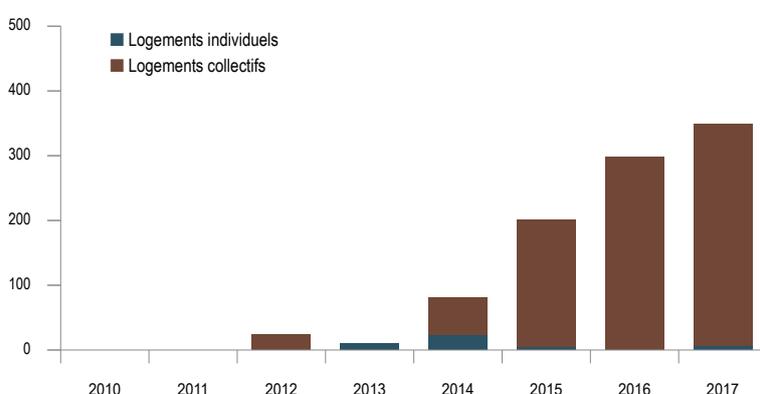
- **Habitat & Environnement : 18 048 logements certifiés**
- **NFHQE ou NF Habitat HQE : 3 688 logements certifiés, avec ou sans label**
- **NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE : 229 827 m2 certifiés (29 opérations)**

Les labels et certifications liés aux ouvrages (rénovation) 940 logements labellisés BBC-Effinergie Rénovation en Bretagne

Sources : Observatoire BBC, CEQUAMI, CERQUAL, CERTIVEA

La labellisation des logements progresse mais celle des locaux tertiaires ne démarre pas

La labellisation dans le résidentiel (en nombre de logements)



LES LABELS ACCORDÉS (cumul à fin 2017)

- BBC-Effinergie Rénovation :
✓ 940 logements, dont 894 collectifs
✓ aucune opération tertiaire

LES DEMANDES DE LABELS (cumul à fin 2017)

- BBC-Effinergie Rénovation :
✓ 1 639 logements, dont 1 560 collectifs
✓ aucune opération tertiaire

LES DÉMARCHES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (cumul à fin 2017)

- Patrimoine Habitat & Environnement : 307 logements certifiés
- NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE : aucune opération tertiaire

Les labels de performance énergétique

- BBC-Effinergie 2005 (Bâtiment Basse Consommation énergétique (consommation , 50 kWh/m².an ajusté d'un coefficient climatique et d'altitude) n'est plus disponible pour les opérations dont le permis est déposé depuis le 1er janvier 2013, date d'application de la RT 2012.

Pour anticiper les prochaines évolutions réglementaires :

- Effinergie+ : gain d'au moins 20 % par rapport à la consommation de référence de la RT 2012
- BEPOS-Effinergie : basé sur les exigences du label Effinergie+ en allant plus loin pour se rapprocher des bâtiments à énergie positive
- BBC-Effinergie Rénovation : objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 80 kWh/m².an modulé selon la zone climatique et l'altitude ; pour les bâtiments à usage autres que d'habitation : consommation inférieure de 40 % à la consommation conventionnelle définie dans la RT 2005

Le collectif Effinergie a annoncé le 8 mars 2017 l'évolution de ses labels. En cohérence avec l'expérimentation "énergie positive et réduction carbone" (E+C-), ils intègrent des exigences plus poussées sur la conception bioclimatique et les consommations énergétiques.

Les certifications de qualité environnementale

- Habitat & Environnement : cette certification a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement. Elle est applicable aux opérations de logements neufs en immeubles collectifs et individuels groupés
- Patrimoine Habitat & Environnement : elle est applicable aux logements collectifs et individuels groupés datant de plus de 10 ans
- NF Maison individuelle - démarche HQE : elle garantit la qualité de l'ouvrage NF Maison individuelle en prenant en compte les aspects environnementaux, en s'appuyant notamment sur les 14 cibles du référentiel HQE
- NF Logement - démarche HQE : elle répond à la même logique mais porte sur les opérations immobilières de logements neufs, collectifs et individuels groupés et s'appuie sur les 14 cibles du référentiel HQE
- NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE : elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation en neuf ou en réhabilitation

Dispositifs d'aide à la rénovation

Les dispositifs d'aide à la réhabilitation thermique des logements Crédit d'impôt transition énergétique, éco-prêt à taux zéro et Habiter Mieux

Sources : DGFIP, SGFGAS, DREAL

84 123 crédits d'impôt ont été accordés en 2017 (pour des dépenses effectuées en 2016)

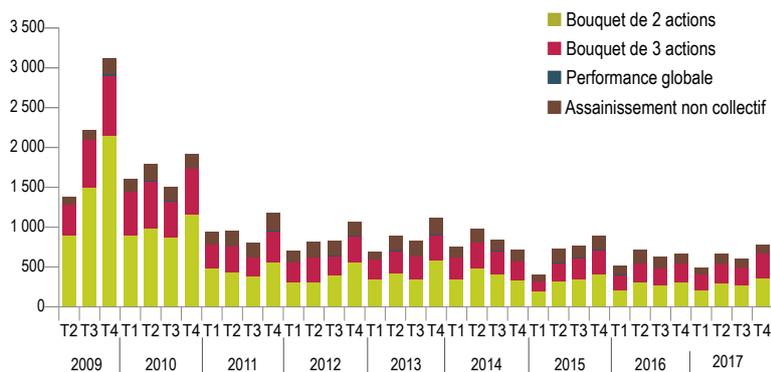
Au titre des revenus :	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de crédits d'impôt accordés	105 031	100 089	86 478	61 448 ⁽¹⁾	44 933	45 667	83 168	84 123
Montant total de crédit d'impôt accordé (M€)	169,6	128,9	77,3	47,1	41,5	59,4	115,2	111,6
Montant total de travaux générés (M€) ⁽²⁾	nd	1 100,2	844,4	590,7	527,2	556,1	942,9	927,9

(1) nombre estimé sur la base des dépenses moyennes observées l'année précédente

(2) estimation HT y compris la main d'oeuvre

2 582 éco-PTZ ont été accordés en 2017

Les éco-PTZ accordés par trimestre en Bretagne selon l'option choisie (en nombre)



LE CREDIT D'IMPÔT TRANSITION ENERGETIQUE

- Plus de 84 000 ménages bretons ont obtenu un crédit d'impôt en 2017 (revenus 2016) en Bretagne, soit 7 % du total national
- Ce dispositif a généré 928 M€ de travaux en Bretagne en 2016

L'ECO-PRÊT À TAUX ZÉRO

- 2 582 éco-PTZ ont été émis en Bretagne en 2017, soit 11 % au niveau national
- ✓ La part des éco-PTZ portant sur un bouquet de travaux comprenant 2 actions reste majoritaire (44 % des offres sur l'année)
- ✓ L'isolation thermique des parois vitrées et des portes intégrée dans 80 % des bouquets de travaux (2 ou 3 actions)
- ✓ L'isolation thermique des toitures dans 59 %
- ✓ L'isolation thermique des murs dans 46 %
- Ce dispositif a généré un montant total de travaux de près de 55 M€ en 2017

4 371 logements subventionnés en 2017 en Bretagne par le dispositif Habiter Mieux

Habitat Mieux	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de logements subventionnés	873	1 540	3 168	4 197	3 418	3 357	4 371

LE PROGRAMME "HABITER MIEUX" (FART)

- 4 371 logements subventionnés en 2017 en Bretagne
- 20 924 logements subventionnés en Bretagne, depuis la mise en place du dispositif

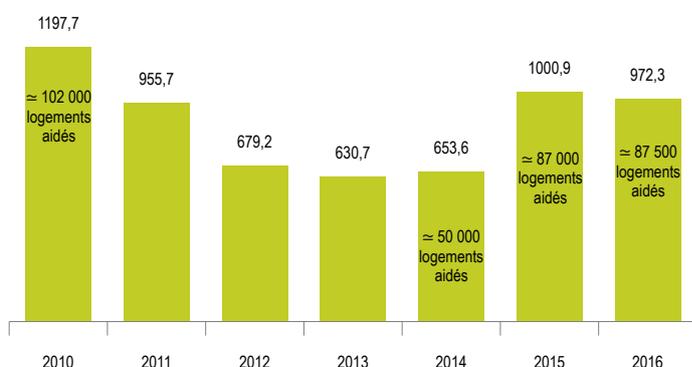
Les dispositifs d'aide publics à la réhabilitation thermique des logements

L'impact des aides à la réhabilitation thermique du parc résidentiel privé breton

Source : Cellule Economique de Bretagne, d'après DGFiP, SGFGAS, DREAL

Plus de 4 milliards d'euros (HT) de travaux aidés sur la période 2010-2016

Les travaux de réhabilitation générés par les principaux dispositifs d'aide publics (en million d'euros HT)



IMPACT DES AIDES (2010-2016)

- Plus de 6 milliards d'euros (HT) de travaux de réhabilitation aidés par le CIDD et/ou l'éco-PTZ et/ou l'ANAH sur la période 2010-2016 en Bretagne
- ✓ Ces travaux aidés représentent 41 % du chiffre d'affaires entretien-amélioration du logement réalisés par les entreprises en région
- En 2016, plus de 972 M€ (HT) de travaux de réhabilitation aidés par le CIDD et/ou l'éco-PTZ et/ou l'ANAH en Bretagne
- Environ 87 500 logements aidés via ces dispositifs
- ✓ dont environ 11 000 rénovations très performantes (bouquets d'au moins 3 actions, option performance globale de l'éco-PTZ, gains d'au moins 35 % dans le cadre du programme Habiter Mieux)

Le crédit d'impôt développement durable / transition énergétique

Créé par la loi de finances de 2005, il permet aux particuliers (propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit) de bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat de matériaux ou d'équipements les plus performants en matière d'économies d'énergie et d'isolation thermique pour leur résidence principale. Jusqu'au 31 décembre 2013, les taux étaient différenciés selon les équipements. Ensuite, le nombre de taux a été réduit à deux : 15 % pour les dépenses réalisées en action seule (pour les ménages les plus modestes uniquement) et 25 % pour les dépenses effectuées dans le cadre d'un bouquet de travaux. Au 1er septembre 2014, le CIDD est devenu le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) avec un taux unique de réduction égal à 30 % des dépenses TTC en matériel (des dépenses TTC y compris main d'oeuvre pour l'isolation des parois opaques).

L'éco-prêt à taux zéro

L'éco-prêt à taux zéro est un prêt bancaire aidé par l'Etat pour financer les travaux de réhabilitation énergétique des logements construits avant le 1er janvier 1990 et destinés à un usage de résidence principale. Les travaux concernés sont soit des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale du logement (travaux définis dans le cadre d'une étude thermique), soit des travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif. Le dispositif a évolué en 2014 et est prorogé jusqu'à fin 2018.

Cumulable avec le crédit d'impôt jusqu'en 2010 (sous conditions de ressources), non cumulable en 2011, il redevient en 2012, sous des conditions plus strictes qu'auparavant. Depuis le 1er mars 2016, le cumul est désormais possible sans conditions de ressources.

D'autre part, ces deux dispositifs sont soumis à un critère d'éco-conditionnalité (depuis le 1er septembre 2014 pour l'éco-PTZ, depuis le 1er janvier 2015 pour le CITE) : les travaux doivent être réalisés par des professionnels "RGE" (Reconnu Garant de l'Environnement).

Le Programme Habiter Mieux (Fonds d'aide à la rénovation thermique FART)

Dans le cadre des Investissements d'avenir de l'Etat, le programme Habiter Mieux déployé progressivement à partir de 2011 et piloté par l'ANAH, vise à subventionner des travaux de rénovation thermique des logements. Il s'inscrit dans une action de lutte contre la précarité énergétique. L'Aide de solidarité écologique (ASE) accordée dans le cadre du programme Habiter Mieux est conditionnée à une amélioration de la performance énergétique du logement supérieure à 25 % pour les propriétaires occupants et 35 % pour les propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriétaires. Depuis le 1er janvier 2018, l'ASE a été remplacée par la prime Habiter Mieux.

Adaptation des professionnels

Formation

Les formations FEE Bat et le dispositif PRAXIBAT®

Sources : Cellule FEEBAT, ADEME

Un nombre de stagiaires FEE Bat en recul

Nombre de stagiaires bretons

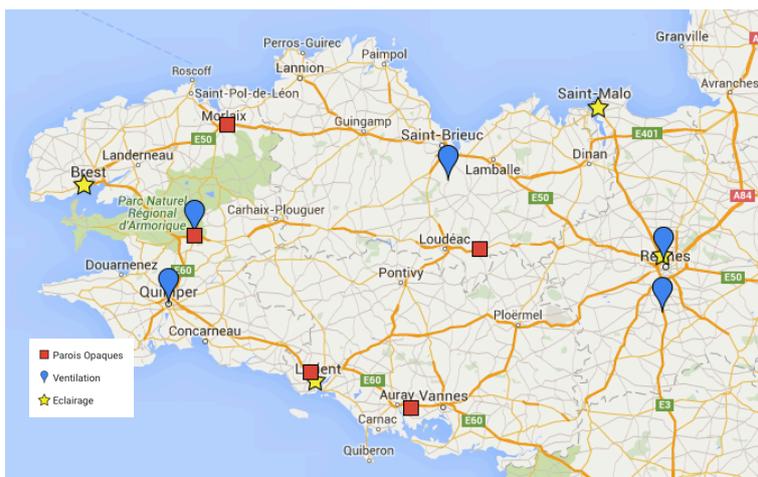


LES FORMATIONS FEE Bat

- En 2017, 177 stagiaires bretons ont suivi au moins un des modules du dispositif FEE Bat, soit 5 % des stagiaires formés au niveau national
- FEE Bat MOE : 39 stagiaires bretons ont suivi au moins un des modules destinés à la maîtrise d'oeuvre en 2017

Les formations **FEE Bat** (Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment) sont fondées sur l'approche globale de la rénovation énergétique (depuis le lancement du dispositif début 2008) et de la construction basse consommation (élargissement au neuf et à la RT 2012 fin septembre 2011). En janvier 2017, huit nouveaux modules révisés ont été lancés, réorganisés autour du module RENOVE (destiné au futur responsable technique RGE). Ils remplacent les modules FEE Bat 2, 3A à 3D, 4.1 et 4.2 en les modifiant et en les complétant. Le dispositif s'est élargi en juillet 2012 aux entreprises et professionnels libéraux de la maîtrise d'oeuvre. Depuis 2015, trois modules leur sont destinés.

14 plateaux techniques PRAXIBAT® opérationnels en Bretagne fin 2017



LE DISPOSITIF PRAXIBAT®

- 14 plateaux techniques opérationnels fin 2017 en Bretagne (200 en France) :
- ✓ 5 plateaux techniques "parois opaques"
- ✓ 5 plateaux techniques "ventilation"
- ✓ 4 plateaux techniques "éclairage"

L'objectif du projet Praxibat® est la mise à niveau du dispositif national de formation initiale et continue des professionnels du bâtiment vis-à-vis des objectifs du Grenelle de l'environnement, mise à niveau ciblée vers les plateformes de travaux pratiques. Les nouveaux modules FEE Bat, disponibles depuis janvier 2017, utilisent les plateaux de formation technique pour les séquences pratiques.

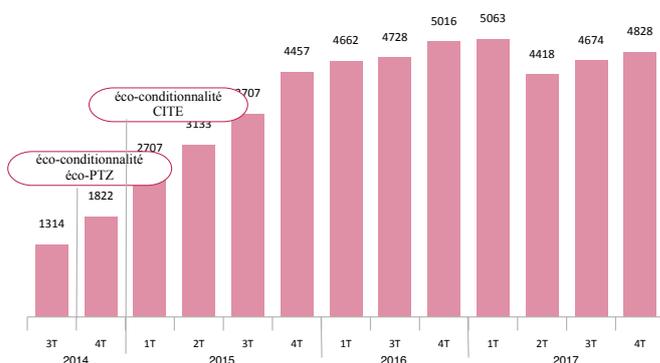
Adaptation des professionnels

La labellisation des compétences des professionnels Qualifications Reconnu Garant de l'Environnement

Sources : ADEME, OPQIBI, ICERT, CERTIVEA, OPQTECC

4 828 entreprises RGE Travaux recensées fin 2017 en Bretagne

Nombre d'entreprises RGE Travaux (données cumulées)

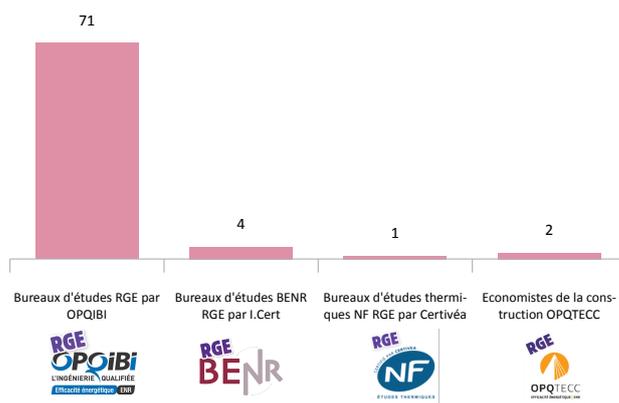


LES ENTREPRISES RGE TRAVAUX

- Plus de 4 800 entreprises "RGE Travaux" recensées fin 2017 en Bretagne
- Impact de l'éco-conditionnalité :
 - ✓ + 61 % entre la mise en place de l'éco-conditionnalité de l'éco-PTZ et celle du CITE
 - ✓ nombre multiplié par 2,6 depuis

78 professionnels de la maîtrise d'oeuvre (bureaux d'études, économistes de la construction) bénéficient d'une mention RGE Etudes fin 2017 en Bretagne

Nombre d'entreprises RGE Etudes (à fin 2017)



LES SIGNES RGE ETUDES

- 78 signes "RGE Etudes" comptabilisés fin 2017 en Bretagne :
 - ✓ 71 bureaux d'études bénéficient de la qualification OPQIBI (destinée aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable)
 - ✓ 4 bureaux d'études bénéficient de la qualification BENR RGE (destinée aux professionnels réalisant des études pour la performance énergétique des bâtiments)
 - ✓ 1 bureau d'études détient la qualification BE thermique NF RGE
 - ✓ 2 structures disposent de la qualification OPQTECC RGE (organismes de qualification des économistes de la construction et des programmistes)